SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2020 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2794e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 4 février 2020**, à 19 h à laquelle sont présents madame la conseillère Mélanie Duchesneau et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Robert Marshall, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général est également présent.

2020-02-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 01.

Suivi des procès-verbaux et correspondances

- Remerciements Maison des jeunes des Quatre Lieux

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2020 À 19 H

2020-02-02 **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 14 janvier 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2020**

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 00 et de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2020 à 18 h 00, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-03 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 4 février 2020**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même les budgets 2019 et 2020;

ATTENDU QUE conformément au règlement 602-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 4 février 2020 pour la somme totale de 156 469.51 $ à même le budget 2019 et pour la somme totale de 93 845.38 $ à même le budget 2020 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 602-2017, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-04 **Formation COMAQ – Comptabilité et finances municipales**

ATTENDU QUE la Municipalité déclare vouloir favoriser le développement professionnel de ses employés municipaux en vue de leur permettre d'améliorer la qualité de leur travail auprès de la municipalité et des contribuables;

ATTENDU QUE les employés municipaux reconnaissent l'importance de la formation et du perfectionnement afin de maintenir une prestation de travail professionnel et de qualité;

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) offre le cours sur la comptabilité et les finances municipales le 7 et 8 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser madame Isabelle Robert, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, à participer à la formation comptabilité et finances municipales et d'en autoriser les frais d'inscription.

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents soient assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-05 **Centre hospitalier de Granby – Collecte de fonds**

ATTENDU QU'une collecte de fonds au profit du centre hospitalier de Granby aura lieu le mercredi 25 mars 2020 et que l'ensemble des élus et employés municipaux sont invités à y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser la participation à cette collecte de fonds par l'achat de huit (8) billets au profit de la fondation du centre hospitalier de Granby au coût de 65 $ chacun pour les élus et employés municipaux qui y participeront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2020-02-06 **Dépôt – Rapport statistique 2019 concernant les activités de la bibliothèque municipale**

Le directeur général dépose le rapport statistique 2019 relatif aux activités de la bibliothèque municipale.

2020-02-07 **Demande de soutien financier – Héritage Abbotsford**

ATTENDU QU'Héritage Abbotsford sollicite un appui financier pour l'exercice de ses activités annuelles 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement à la mission de l'organisme pour l'année 2020 en accordant un montant de 2 000 $ à l'organisme.

QUE conformément aux exigences de la Municipalité, le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la Municipalité avant d'effectuer le versement.

QUE dans l'éventualité où l'organisme mette sur pied tout autre projet nécessitant du financement, une autre demande doit être adressée au conseil municipal dans un délai raisonnable permettant à celui-ci d'étudier l'ensemble du dossier soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-08 **Demande de subvention – Emploi été Canada 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche de trois candidats au cours de l'été 2020 et qu'il existe un programme d'aide dont nous pourrions bénéficier;

ATTENDU QUE deux postes seraient éventuellement offerts à titre de préposé aux travaux publics et espaces verts afin d'accomplir les travaux d'entretien requis pour les parcs et lieux publics appartenant à la municipalité ainsi que toutes autres tâches connexes requises;

ATTENDU QU'un poste serait également offert à titre de stagiaire au département de l'urbanisme et de l'inspection afin d'assurer le suivi des dossiers, le service aux citoyens et de combler les absences dues aux vacances estivales et congés légaux du personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à effectuer une demande relativement au programme « Emploi d'été Canada 2020 » visant à engager trois employés au cours de l'été 2020 pour une période pouvant atteindre 12 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-09 **Dérogation mineure – Toiture de garage / 31, rue Montcalm**

ATTENDU QUE la présente demande est faite par monsieur Maxime Benoît, propriétaire du 31, rue Montcalm;

ATTENDU QUE la présente demande porte sur le fait que la hauteur du garage privé excédera celle du bâtiment principal (au faîte du toit) tel qu'édicté dans la règlementation à l'article 3.4.2 1) du règlement de zonage numéro 612-2018 et ce, pour 2 pieds 4 pouces et 7/8 (0.735m);

ATTENDU QUE la propriété fait partie du noyau villageois identifié au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE l'emplacement de la propriété fait partie d'un secteur caractérisé par l'aspect hétéroclite du cadre bâti existant;

ATTENDU QUE la topographie de la rue Montcalm amenuise l'impact visuel de la demande;

ATTENDU QUE la propriété voisine comporte une maison d'architecture canadienne où la hauteur et la pente du toit sont considérablement plus importantes que celles de la propriété visée par la présente demande;

ATTENDU QUE le projet de construction du garage privé attenant sera accompagné d'une rénovation complète de la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice sérieux aux voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage privé attenant dépassant la hauteur maximale permise tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-10 **PIIA – Façade / 31, rue Montcalm**

ATTENDU QUE la présente requête de plant d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est demandée par monsieur Maxime Benoît, propriétaire, et que celle-ci concerne l'ajout d'un garage privé attenant du côté gauche ainsi que le changement du revêtement extérieur qui sera constitué de déclin d'acier de couleur noyer exotique (brun), de déclin d'acier de couleur grise avec une toiture en bardeaux d'asphalte noir, ainsi que l'ajout de panneaux de maçonnerie vissés Horizon Grio servant à dissimuler la fondation de béton au 31, rue Montcalm;

ATTENDU QUE le règlement de PIIA numéro 616-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford précise que tout nouvel agrandissement qui modifie la façade principale est assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE le règlement de PIIA numéro 616-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford précise que tout projet de rénovation entraînant la modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment principal localisé dans le noyau villageois est assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des documents requis et que le tout est conforme au règlement de zonage numéro 612-2018 à l'exception de la hauteur du garage pour laquelle une demande de dérogation mineure a été formulée;

ATTENDU QUE les membres du CCU estiment que le projet améliore grandement l'apparence du bâtiment visé par la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** la demande d'ajout d'un garage privé attenant et le changement de revêtement de la façade au 31, rue Montcalm. Le comité émet un commentaire en demandant que la Municipalité suggère au demandeur d'ajouter un ornement de bois décoratif similaire à celui qu'on retrouve au-dessus du garage projeté, et ce, au-dessus du vestibule qui sera ajouté en façade tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-11 **Congrès annuel - Le rendez-vous québécois du loisir rural 2020 / Inscription et représentation**

ATTENDU QUE Le Rendez-vous québécois du loisir rural organise son Congrès annuel le 7 et 8 mai 2020, à l'Étoile du Nord de Saint-Donat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jean Provencher, coordonnateur des loisirs, arts et culture de la Municipalité, à participer au Congrès et d'en autoriser les frais d'inscription.

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents soient assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-02-12 **Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC)**

ATTENDU la possibilité de déposer un projet dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter un projet de réfection de la patinoire existante et l'ajout d'un toit permanent sur celle-ci tel que prévu au Plan Triennal d'Immobilisation (PTI) adopté en décembre 2019;

ATTENDU QUE ce projet viendra bonifier considérablement l'offre des loisirs de la municipalité par la création d'un bâtiment multifonctionnel maximisant les activités saisonnières sportives et culturelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** d'autoriser la présentation du projet concernant la réfection de la patinoire et de l'ajout d'un toit permanent sur celle-ci afin de créer un bâtiment des loisirs multifonctionnel, dans le cadre du Programme d'infrastructure investir dans le Canada;

QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford désigne monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2020-02-13 **Dépôt de la liste des pompiers membres du SSI 2020**

Le directeur général dépose la liste des pompiers à l'embauche de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford pour l'année 2020.

2020-02-14 **Schéma de couverture de risque – Adoption de l'an 7**

ATTENDU QUE l'adoption d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford relativement à la 7e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'entériner le rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC pour l'an 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2020 À 19 H

Rapport des délégués

Aucun rapport n'est présenté par les délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 19 h 20.

2020-02-15 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Maire	Directeur général